le marin

Réservé aux abonnés

Bloom dénonce des fraudes néerlandaises aux aides covid

Publié le 27/06/2022 15:55 | Mis à jour le 29/06/2022 12:22

Selon l'association environnementaliste Bloom, la flotte de pêche des Pays-Bas aurait indûment reçu près de 6 millions d'aides aux arrêts temporaires.

Bloom, qui se base sur *une enquête menée en commun avec le site Mediapart*, a annoncé le dimanche 26 juin qu'elle déposait un signalement au Parquet européen, demandant l'ouverture d'une enquête judiciaire. Une annonce en lien avec le lancement, le lundi 27, de *la conférence des Nations unies sur l'océan à Lisbonne*. L'association, qui a déjà bataillé pour obtenir *l'interdiction de la pêche électrique*, voit dans les Pays-Bas un (mauvais) exemple de soutien public à une pêche industrielle destructrice.

Bloom dit s'être intéressée au sujet des aides covid sur la base de soupçons de professionnels français. Elle s'est attaché à vérifier les données publiques de géolocalisation des 269 navires néerlandais de plus de 12 mètres, chalutiers et senneurs pour la plupart, ayant bénéficié d'aides pour des arrêts temporaires, entre le 15 mai et le 3 décembre 2020.

Des hypothèses inexactes selon les Pays-Bas

Leur subventionnement par l'Union européenne était conditionné à l'arrêt des navires pendant sept jours consécutifs, avec le VMS (Vessel monitoring system) maintenu allumé, pour prouver qu'ils étaient bien à quai. Les données VMS n'étant pas publiques, Bloom s'est basée sur celles de l'AIS (Automatic identification system), censé également être opérationnel mais obligatoire au-dessus de 15 mètres.

Résultat : seuls 12 des 254 navires auraient toujours été localisés correctement par l'AIS pendant la période d'indemnisation déclarée. Selon Bloom, tous les autres seraient donc en fraude, à des titres divers (l'associaition distingue trois catégories), ou au minimum soupçonnables, pour 72 d'entre eux. Bloom demande donc le remboursement de 5,8 millions d'euros d'aides européennes et la condamnation de l'État néerlandais pour insuffisance de contrôle.

Sollicité par l'*AFP*, le parquet européen ne commente ni ne confirme jamais les informations qu'il reçoit de la part de tiers mais assure que **« toute information reçue est traitée avec attention, et nous faisons du suivi sur chaque renseignement »**.
« Nous n'avons aucune raison de supposer qu'une fraude à grande échelle ait eu lieu », a pour sa part répondu le ministère de l'Agriculture néerlandais. Il estime que Bloom ne s'est pas appuyé sur les bonnes données pour ses calculs, et reconnaît que les chiffres initialement publiés sur les subventions avaient **« des données incorrectes, qui ont été rectifiées mais qui peuvent avoir été à l'origine de ces hypothèses inexactes. Toutes les subventions covid accordées font l'objet d'un contrôle de légalité. S'il s'avère que les conditions ne sont pas remplies, des mesures seront prises. Pour l'instant, il n'y aucune raison de le faire »**.

Bernard JÉGOU